

Affaire suivie par : Amélie BERTHET
Tél. : 04 77 96 37 22
Courriel : pref-collectivites-montbrison@loire.gouv.fr

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2026

Arrêté 2026- 24 - ÉTAT DES CANDIDATURES – 1^{er} TOUR
Arrondissement de Montbrison

Le Sous-préfet de Montbrison

VU le code électoral,

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU les déclarations de candidature déposées à la sous-préfecture de Montbrison pour le 1^{er} tour du scrutin,

VU l'ordre des candidatures, déterminé par le tirage au sort effectué en sous-préfecture de Montbrison,

SUR PROPOSITION du sous-préfet de Montbrison,

ARRÊTE :

ARTICLE 1

La liste des candidats ayant effectué le dépôt d'une déclaration de candidature pour le 1^{er} tour du scrutin, dans le délai limite, à savoir avant le jeudi 26 février à 18 heures, est arrêtée suivant l'annexe jointe.

ARTICLE 2

Le Sous-préfet de Montbrison est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché par les soins du maire sur les emplacements habituellement réservés à l'affichage officiel et dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à Montbrison, le 27 février 2026

Le Sous-préfet de Montbrison,


Géraud d'HUMIERES